



Degat des eaux preavis un mois

Par **EDEND**, le **15/03/2010** à **22:00**

Bonjour,rnrnJE suis locataire d'un appartement depuis un an et demi et depuis mon aménagement il y a constamment des problèmes; dégât des eaux dans la salle de bain à plusieurs reprises (canalisation qui casse..) chaudière qui fuit pendant 6 mois avant que le propriétaire bouge! etc et aujourd'hui encore un dégât des eaux dans la cuisine venant d'une canalisation qui lâche à l'étage plus haut et tout électro ménager foutu. QUEL recours puis-je avoir? Puis-je prétendre à un mois de préavis pour quitter les lieux?

Par **aie mac**, le **16/03/2010** à **09:04**

bonjourrn[citation]QUEL recours puis-je avoir? [/citation]rnfaites une déclaration de sinistre à votre assureur qui vous indemniserá de vos dommages; le recours sera son affaire.rn[citation]Puis-je prétendre à un mois de préavis pour quitter les lieux? rn[/citation]rnnon.